

SICAV PROSPERITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société «**SICAV PROSPERITY**» et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société «**SICAV PROSPERITY**» arrêtés au 31/03/2017 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers arrêtés au 31/03/2017, annexés au présent rapport, font apparaître un total actif de **3 378514,679 DT**, un actif net de **3 367111,505 DT** et une valeur liquidative de **113,734 DT**. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 31/03/2017, sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société «**SICAV PROSPERITY**», ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société «**SICAV PROSPERITY**» au 31/03/2017.

Par ailleurs, et sans remettre en cause notre opinion, ci-dessus exprimée, nous vous informons qu'au cours de la période s'étalant du 01/01/2017 au 31/03/2017 la société «**SICAV PROSPERITY**» n'a pas respecté d'une manière permanente l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en employant

- o Plus de 20% de son actif en disponibilités.
- o Plus de 50% de son actif en valeurs mobilières représentant des titres de créances à court terme et en liquidités et équivalents de liquidités.

Nous attirons également l'attention sur la Note 2.5 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 04 Janvier 2017, la charge encourue par «**SICAV PROSPERITY**» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à **3 126,396 DT**, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Le montant de la charge rattaché à la période s'étalant du 01/01/2017 au 31/03/2017 est de **770,939 DT**. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Tunis le 28 avril 2017

Le commissaire aux comptes :
Auditing& Consulting Worldwide

Ahmed KHLIF

SICAV PROSPERITY

BILANS COMPARES	NOTE	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
		<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	1 523 931,468	970 498,696	1 447 478,105
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES	737 733,860	341 523,550	611 449,605
AC1-B	OBLIGATIONS DE SOCIETES	0,000	106 596,000	0,000
AC1-C	EMPRUNTS D'ETAT	685 758,023	448 340,181	677 982,220
AC1-D	AUTRES VALEURS (titres OPCVM)	100 439,585	74 038,965	158 046,280
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	1 852 201,363	700 245,953	1 981 262,892
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	1 852 155,292	700 158,914	624 261,907
AC2-B	DISPONIBILITES	46,071	87,039	1 357 000,985
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	2 381,848	2 858,899	0,000
TOTAL ACTIF		3 378 514,679	1 673 603,548	3 428 740,997
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	1 461,158	701,372	1 146,346
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	9 942,016	10 216,965	51 059,136
TOTAL PASSIF	PA	11 403,174	10 918,337	52 205,482
ACTIF NET		3 367 111,505	1 662 685,211	3 376 535,515
CP1	CAPITAL	3 264 870,403	1 614 343,610	3 286 610,707
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	102 241,102	48 341,601	89 924,808
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.	0,000	0,000	17,489
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE	12 898,819	6 831,099	41 685,278
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE	-180,346	256,689	48 222,041
CP2-D	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS	89 924,808	38 401,397	0,000
CP2-E	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS	-402,179	2 852,416	0,000
ACTIF NET		3 367 111,505	1 662 685,211	3 376 535,515
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		3 378 514,679	1 673 603,548	3 428 740,997

SICAV PROSPERITY
ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-01-2017 AU 31-03-2017

		Période du	Période du	Période du	
ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	01/01/2017	01/01/2016	01/01/2016
			au	au	au
			31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
			<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	7 775,803	6 042,486	44 029,331
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		0,000	0,000	14 281,800
PR1-B	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		475,200	1 266,000	1 405,797
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		7 300,603	4 776,486	28 147,384
PR1-D	REVENUS DES AUTRES VALEURS (titres OPCVM)		0,000	0,000	194,350
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	13 845,341	6 054,815	19 327,842
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		13 845,341	6 054,815	19 327,842
REVENUS DES PLACEMENTS			21 621,144	12 097,301	63 357,173
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-4 201,678	-1 964,094	-8 284,399
REVENU NET DES PLACEMENTS			17 419,466	10 133,207	55 072,774
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-4 520,647	-3 302,108	-13 387,496
RESULTAT D'EXPLOITATION			12 898,819	6 831,099	41 685,278
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-180,346	256,689	48 222,041
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE			12 718,473	7 087,788	89 907,319
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		180,346	-256,689	-48 222,041
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-24 718,396	47 248,840	48 713,103
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		18 084,411	-2 806,786	-11 395,687
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-610,744	-192,996	-1 128,387
RESULTAT NET DE LA PERIODE			5 654,090	51 080,157	77 874,307

SICAV PROSPERITY
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2017 AU 31-03-2017

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du
	01/01/2017	01/01/2016	01/01/2016
	au	au	au
	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	5 654,090	51 080,157	77 874,307
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	12 898,819	6 831,099	41 685,278
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-24 718,396	47 248,840	48 713,103
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DES TITRES	18 084,411	-2 806,786	-11 395,687
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-610,744	-192,996	-1 128,387
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000	-38 744,592
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-15 078,100	113 461,692	1 839 262,438
SOUSCRIPTIONS	147 846,172	121 450,932	2 293 641,737
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	129 900,000	107 700,000	2 018 500,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (S)	13 870,435	10 413,739	214 479,478
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS (S)	3 928,049	3 050,697	3 061,935
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX (S)	147,688	286,496	57 600,324
RACHATS	-162 924,272	-7 989,240	-454 379,299
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-143 200,000	-7 000,000	-400 400,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (R)	-15 066,010	-761,152	-41 899,765
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-4 330,228	-198,281	-2 701,251
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX (S)	-328,034	-29,807	-9 378,283
VARIATION DE L'ACTIF NET	-9 424,010	164 541,849	1 878 392,153
AN4 ACTIF NET			
AN4-A DEBUT DE PERIODE	3 376 535,515	1 498 143,362	1 498 143,362
AN4-B FIN DE PERIODE	3 367 111,505	1 662 685,211	3 376 535,515
AN5 NOMBRE D' ACTIONS			
AN5-A DEBUT DE PERIODE	29 738	13 557	13 557
AN5-B FIN DE PERIODE	29 605	14 564	29 738
VALEUR LIQUIDATIVE			
A- DEBUT DE PERIODE	113,542	110,506	110,506
B- FIN DE PERIODE	113,734	114,164	113,542
AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	0,69%	13,31%	5,31%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01/01/2017 AU 31/03/2017

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/03/2017.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2-3 Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31/03/2017, au coût amorti.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2-5 Traitement de la charge relative à la contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV PROSPERITY se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la (CCE), s'élevant à **3 126,396 DT**, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice. Le montant de la charge rattachée à la période s'étalant du 01/01/2017 au 31/03/2017 est de **770,939 DT**

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% de l'actif net
AC1- A. Actions et droits rattachés		708 541,271	737 733,860	21,91%
ADWYA	8 720	54 227,465	51 561,360	1,53%
ATB	8 050	36 307,108	34 598,900	1,03%
ATL	5 830	16 745,870	16 848,700	0,50%
ATTIJARI BANK	4 770	117 846,263	134 437,680	3,99%
BH	1 000	20 059,143	19 330,000	0,57%
CITY CARS	1 740	23 651,704	24 685,380	0,73%
DELICE HOLDING	1 530	25 251,928	25 321,500	0,75%
ENNAKL	3 520	44 274,549	50 336,000	1,50%
EURO-CYCLES	500	6 326,727	17 344,500	0,52%
MAGASIN GENERAL	755	18 352,600	17 389,160	0,52%
MONOPRIX	3 885	47 949,822	34 188,000	1,02%
ONE TECH HOLDING	1 920	14 980,028	16 811,520	0,50%
S.A.H TUNISIE	2 640	32 516,593	34 053,360	1,01%
ATELIER MEUBLE INTERIEUR	4 130	21 476,000	21 934,430	0,65%
SFBT	6 130	100 340,601	120 203,170	3,57%
SIMPAR	870	38 867,500	33 264,450	0,99%
SOTUVER	7 920	34 843,616	33 778,800	1,00%
TPR	18 090	54 523,754	51 646,950	1,53%
AC1- C. Emprunts d'Etat		662 566,050	685 758,023	20,37%
BTA 5.50% 10/2018	190	186 238,000	190 154,602	5,65%
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS)	200	191 300,000	197 019,671	5,85%
BTA 6% AVRIL 2024	256	246 144,000	258 196,340	7,67%
EN 2014 CAT. A /5	5 400	38 884,050	40 387,410	1,20%
AC1- D. Autres Valeurs (Titres OPCVM)		100 195,660	100 439,585	2,98%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	895	100 195,660	100 439,585	2,98%
Total du portefeuille titres		1 471 302,981	1 523 931,468	45,26%

PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **7 775,803 Dinars** du 01/01/2017 au 31/03/2017, contre **6 042,486 Dinars** du 01/01/2016 au 31/03/2016 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Du 01/01/2016 Au 31/03/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Revenus des actions	0,000	0,000	14 281,800
Revenus des Obligations de sociétés	475,200	1266,000	1 405,797
Revenus des Emprunts d'Etat	7 300,603	4776,486	28 147,384
Revenus des autres valeurs (Titres OPCVM)	0,000	0,000	194,350
Total	7 775,803	6042,486	44 029,331

AC2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à **1 852 155,292 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	% Actif net
BTC 52S-02/01/2018	568	541 067,895	546 387,981	16,23%
BTC 52S-30/01/2018	1361	1 297 753,273	1 305 767,311	38,78%
Total	1 929	1 838 821,168	1 8521 55,292	55, 01%

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à **46,071 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/01/2017 au 31/03/2017 à **13 845,341 Dinars**, contre **6 054,815 Dinars** du 01/01/2016 au 31/03/2016 et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	Du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Du 01/01/2016 Au 31/03/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Revenus des Bons du Trésor	13 845,341	6 054,815	19 327,842
Total	13 845,341	6 054,815	19 327,842

AC3 Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/03/2017 à **2 381,848 Dinars** contre **2 858,899 Dinars** au 31/03/2016, représentant les sommes à l'encaissement sur vente des titres et se détaillant comme :

Créances d'exploitation	Du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Du 01/01/2016 Au 31/03/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Sommes à l'encaissement / Vente des titres	2 381,848	0,000	0,000
Vente 40 actions ATTIJARI BANK	1 137,444	0,000	0,000
Vente 60 actions DELICE HOLDING	988,978	0,000	0,000
Vente 20 actions S.A.H.TUNISIE	255,426	0,000	0,000
Etat RS sur achat de Bons du Trésor Assimilables	0,000	2 858,899	0,000
Total	2 381,848	2 858,899	0,000

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017, à **11 403,174 Dinars**, contre **10 918,337 Dinars** au 31/03/2016 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/03/2017	Montant au 31/03/2016	Montant au 31/12/2016
PA1	Opérateurs créditeurs	1 461,158	701,372	1 146,346
PA2	Autres créditeurs divers	9 942,016	10 216,965	51 059,136
Total		11 403,174	10 918,337	52 205,482

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/03/2017 à **1 461,158 Dinars** contre **701,372 Dinars** au 31/03/2016 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/03/2017	Montant au 31/03/2016	Montant au 31/12/2016
Gestionnaire	876,698	420,820	687,794
Dépositaire	292,230	140,276	229,267
Distributeurs	292,230	140,276	229,285
Total	1 461,158	701,372	1 146,346

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/03/2017, à **9 942,016 Dinars** contre **10 216,965 Dinars** au 31/03/2016 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/03/2017	Montant au 31/03/2016	Montant au 31/12/2016
Etat, impôts et taxes	217,710	102,610	104,739
Contribution conjoncturelle à payer	770,939	0,000	0,000
Redevance CMF	292,222	140,271	229,261
Provision pour charges diverses	115,275	1 273,416	9,015
Rémunération CAC	965,667	1 113,340	981,507
Jetons de présence	7 479,258	7 491,763	5 999,838
Dividendes à payer des exercices antérieurs	100,945	95,565	100,945
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	0,000	0,000	43 633,831
Total	9 942,016	10 216,965	51 059,136

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/01/2017 au 31/03/2017 à **4 201,678 Dinars**, contre **1 964,094 Dinars** du 01/01/2016 au 31/03/2016 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Du 01/01/2016 Au 31/03/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	2521,006	1178,448	4 970,611
Rémunération du dépositaire	840,336	392,823	1 656,894
Rémunération des distributeurs	840,336	392,823	1 656,894
Total	4201,678	1964,094	8 284,399

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/01/2017 au 31/03/2017 à **4520,647 Dinars** contre **3302,108 Dinars** du 01/01/2016 au 31/03/2016 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2017 Au31/03/2017	Du 01/01/2016 Au31/03/2016	Du 01/01/2016 Au31/12/2016
Redevance CMF	840,315	392,807	1 656,834
Contribution conjoncturelle à payer	770,939 (*)	0,000	0,000
Impôts et Taxes	54,053	30,243	151,154
Rémunération CAC	1 104,660	1 113,840	4 479,840
Jetons de présence	1 479,420	1 491,763	5 999,838
Diverses charges d'exploitation	271,260	273,455	1 099,830
Total	4 520,647	3 302,108	13 387,496

(*) : Ce montant représente la charge relative à la contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) au profit du budget de l'Etat, qui est rattachée à la période s'étalant du 01/01/2017 au 31/03/2017 par abonnement quotidien. La charge totale, calculée sur la base du résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31/12/2016 (au taux de 7,5%) pour un montant de **3 126,396 DT**, sera rattachée à l'exercice 2017, en application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017. Elle devrait être payée au Trésor public à la fin de l'exercice 2017.

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/03/2017 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2017 (en nominal)

- Montant : 2 973 800,000 Dinars
- Nombre de titres : 29 738
- Nombre d'actionnaires : 62

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 129 900,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 1 299

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 143 200,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 1 432

Capital au 31/03/2017 : 3 264 870,403 Dinars

- Montant en nominal : 2 960 500,000 Dinars
- Sommes non distribuables (*) : 304 370,403 Dinars
- Nombres de titres : 29 605
- Nombre d'actionnaires : 61

(*): Les sommes non distribuables s'élèvent à **304 370,403 Dinars** au 31/03/2017 et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/03/2017
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	312 810,707
1- <u>Résultat non distribuable de la période</u>	- 7 244,729
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	- 24 718,396
- +/- values réalisées sur cession de titres.	18 084,411
- Frais de négociation de titres	- 610,744
2- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	- 1 195,575
- Aux émissions	13 870,435
- Aux rachats	- 15 066,010
Total sommes non distribuables	304 370,403

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY et les sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31/03/2017 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/03/2017
Résultat distribuable de la période	12 898,819
Régularisation du résultat distribuable de la période	-180,346
Résultat distribuable de l'exercice clos	89 924,808
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice clos	-402,179
Sommes distribuables	102 241,102

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	31/03/2017	31/03/2016
Revenus des placements	0,730	0,831
Charges de gestion des placements	-0,142	- 0,135
Revenus net des placements	0,588	0,696
Autres charges d'exploitation	-0,153	- 0,227
Résultat d'exploitation	0,435	0,469
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,006	0,018
Sommes distribuables de la période	0,429	0,487
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,006	- 0,018
Variation des +/- values potentielles/titres	-0,835	3,244
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,611	- 0,193
Frais de négociation de titres	-0,021	- 0,013
Résultat net de la période	0,190	3,507

4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	31/03/2017	31/03/2016
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,123%	0,124%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,133%	0,209%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	0,378%	0,432%
Actif Net Moyen (En DT)	3 407 918,983	1 579 835,381

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} avril 2003 Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PROSPERITY ;
- La gestion comptable de SICAV PROSPERITY ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,3 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,1 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,10% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PROSPERITY et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables seront intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 20 Juin 2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.